

ASSOCIATION LÉGUMES DES JOURS

*Association loi 1901 créée le 14 novembre 2011,
selon parution au Journal Officiel du 17 décembre 2011, n° 51, article n° 2090.*

Siège social :
25, rue Jean-Roger Thorelle – 92340 Bourg-la-Reine.

PROCÈS VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 15 NOVEMBRE 2018

Le **15 novembre 2018 à 21h**, les membres de l'association « Légumes des Jours » se sont réunis salle de l'école République, 18 boulevard Carnot à Bourg-la-Reine, en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation du président. Il a été établie une feuille d'émargement, signée par les membres présents en leur nom propre ou en tant que mandataire. Il y a 26 personnes présentes et 37 pouvoirs.

L'Assemblée était présidée par M. Denis Delrieu, président de l'association. Il était assisté d'un secrétaire de séance, M. Jean-Marie Campagnac, secrétaire de l'association.

L'ordre du jour ayant été rappelé par le secrétaire, l'assemblée a donc pu valablement délibérer conformément à ses statuts.

1. Rapport Moral et Rapport Financier

Le président présente les activités de l'association sur l'année écoulée. Le rapport financier est présenté par M. Antoine Li, trésorier de l'association.

Rapport moral :

On note une activité en hausse avec une augmentation du nombre d'adhérents (120 adhérents), une liste d'attente d'environ 40 personnes pour les paniers de légumes, et un volume de plus en plus important pour les produits annexes. Ce succès s'explique en partie par une visibilité accrue et une notoriété importante de notre association, due en particulier à notre présence dans les événements locaux (Forum des associations, Vert Avril), un site internet fréquenté assidûment et une forte demande pour les produits bio et les circuits courts.

Parallèlement les retours des adhérents au questionnaire (67 réponses reçues) montrent une grande satisfaction générale concernant la qualité des produits proposés et le fonctionnement de l'association. Citons aussi la journée "Portes ouvertes" en septembre dernier sur l'exploitation de Gérald qui a remporté un vif succès.

Les conditions de distributions des paniers se sont améliorées (électricité dans le local, achats de matériel). Des axes d'amélioration peuvent cependant encore être étudiés : meilleure organisation des bénévoles pour assurer la préparation et la distribution des paniers, organisation de la distribution des produits andalous, ...

Le bénévolat qui reste la clé de notre activité pour l'organisation des distributions a globalement bien fonctionné, même si il faut relancer très souvent l'appel aux bénévoles pour s'inscrire sur la planning. Un bon fonctionnement des distributions correspond à au moins 3 participations dans l'année par adhérent. Pour les personnes qui sont dans l'incapacité de participer aux distributions du jeudi une contribution à d'autres activités de l'association est tout à fait possible ...

L'année écoulée a été marquée par la continuité de la collaboration avec Gérald Céleste et la distribution jusqu'à 75 paniers de légumes hebdomadaires, ce qui correspond à la capacité maximum de production de notre maraîcher. Le creux de distribution de l'été a été compensée comme pour l'année précédente par la proposition de légumes supplémentaires qui a donné satisfaction à nos adhérents et qui a permis à Gérald de compenser la baisse de distribution des paniers classiques dans cette période.

La distribution des contrats de pain avec Le Fournil de Villiers le Bâcle s'est faite sans difficulté majeure. La distribution de pain ne peut fonctionner que si nous avons assez de bénévoles pour aller à tour de rôle chercher le pain le mercredi après-midi ou le jeudi.

Les commandes de produits annexes continuent de remporter un vif succès (produits andalous, volailles Habert, fromages de chèvre et du Jura, produits grecs, vins, etc ...). L'organisation de la distribution de ces produits nécessite autant de bénévoles investis que de produits, ce qui limite aujourd'hui la capacité à proposer de nouveaux produits qui sont demandés (fruits par exemple).

Rapport financier :

Le solde du compte financier de l'association, arrêté au 8/11/2018, est de 1.680,41 €.

Les recettes correspondent essentiellement aux adhésions des adhérents (116 adhésions).

Les dépenses de cette année (1.097,81€) sont dues principalement à la cotisation aux AMAP Ile de France (369€), à l'achat de matériels divers et aux frais pour le fonctionnement et la promotion de l'association.

Il est procédé au vote à main levée.

Le rapport moral et le rapport financier sont adoptés à l'unanimité par l'assemblée.

2. Renouvellement des mandats des membres du Conseil d'Administration

Conformément aux statuts de l'association, le Conseil d'Administration doit être renouvelé chaque année par tiers lors de l'Assemblée Générale.

Parmi les 12 membres actuels il y a 4 membres sortants : Mme Bordier Hélène, Mme Gabriel Elise, M. Meunier Julien et M. Peyrel Jean-Louis.

Parmi les membres présents à l'Assemblée Générale, 4 personnes proposent leur candidature au Conseil d'Administration : Mme Bordier Hélène, Mme Coblence Catherine, M. Kerdreach Thierry et M. Peyrel Jean-Louis.

Il est procédé au vote à main levée.

La candidature de ces 4 membres est adoptée à l'unanimité.

Le Conseil d'Administration est donc dorénavant composé des 12 personnes suivantes :

M. Bergeaud Vincent, Mme Bordier Hélène, M. Campagnac Jean-Marie, Mme Coblence Catherine, M. Delrieu Denis, Mme Guenée Bernadette, Mme Guillaume Valérie, M. Kerdreach Thierry, M. Li Antoine, Mme Pakula Marie-Odile, M. Peyrel Jean-Louis et Mme Spiering Elisabeth.

Le Conseil d'Administration se réunira dans les meilleurs délais pour désigner la composition du bureau (Président, Trésorier et Secrétaire) conformément aux statuts de l'association.

3. Adhésion au réseau des AMAP Ile de France et montant de la cotisation annuelle

Lors de notre AG 2016, nous avons décidé d'adhérer au réseau des AMAP Ile de France, afin d'y rattacher notre association, et aussi de soutenir par cette adhésion la démarche portée par les AMAP (Associations pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne).

Le réseau des AMAP nous informe et nous convie aux activités du réseau (formations, fêtes, soutien aux producteurs, etc...) et nous permet d'être présents sur leur site internet. Il est un interlocuteur important vis à vis des pouvoirs publics et nous représente ainsi à tous les niveaux institutionnels. Il nous procure en outre une assurance responsabilité civile association incluse dans notre adhésion.

Le mouvement des AMAP recommandait de payer en fonction du nombre d'adhérents un montant libre avec un minimum de 120 €. Nous avons donc adhéré avec ce minimum de 120 € pour 2017, en nous engageant à augmenter ultérieurement notre contribution en fonction de nos comptes. Pour tenir notre engagement, nous avons porté lors de l'AG 2017 cette cotisation de Légumes des Jours au réseau AMAP Ile de France à 3,00€ par adhérent pour 2018.

Afin de prolonger cet engagement et compte tenu de la situation financière saine de notre association, le CA propose de porter cette contribution à 4,00 € par adhérent pour 2019.

Par ailleurs, compte-tenu du volume important des commandes de produits annexes et des flux financiers associés, et afin de tenir nos engagements vis à vis des producteurs, nous devons être en mesure de couvrir, dans une certaine limite, des frais éventuels liés à ces commandes et ces distributions assurées par nos adhérents bénévoles (exemple : perte de denrées, erreurs de comptage, etc ...).

Pour avoir les moyens de couvrir ce risque le CA propose d'augmenter l'adhésion de 1,00€ supplémentaire.

Il est proposé au vote de l'assemblée de porter le montant de l'adhésion à **14,00€** pour l'année 2019, soit une augmentation de 2,00€.

Cette augmentation de 2,00€ étant répartie entre 1,00 € pour la cotisation au réseau des AMAP Ile de France portée à 4,00€ par adhérent, et 1,00€ pour sécuriser les dépenses de l'association.

Il est procédé au vote à main levée.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité par l'assemblée.

4. Fonctionnement 2019 et Points divers

Contrats de Paniers de Légumes :

Les contrats pour 2019 (disponibles sur le site internet) sont reconduits sur les mêmes bases que ceux de 2018, avec notamment :

- Le nombre de semaines « sans paniers » à l'initiative de chaque adhérent reste fixé à **4 semaines**, avec un maximum de 3 semaines dans la période estivale entre le 1^{er} juillet et le 31 août.
- La période d'essai pour chaque nouvel adhérent reste fixée à **4 semaines**.
- Le prix des paniers reste fixé à **12€** et **17€**.
- Le nombre de semaines sans paniers définis par le producteur reste comme précédemment : 2 semaines en avril-mai (congrés scolaires) et 2 semaines fin décembre /début janvier.

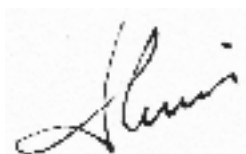
Contrats de Pain :

Les contrats pour 2019 (disponibles sur le site internet) sont reconduits avec le Fournil de Villiers le Bâcle sur les mêmes bases que ceux de 2018. Le Fournil ferme pendant une partie du mois d'août et à la Toussaint. Il faudra que les adhérents veillent à coordonner convenablement leurs semaines sans légumes et leurs semaines sans pain.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 22h30 et s'est conclue par un pot convivial.
Il est dressé le présent procès verbal, signé par le Président de séance et le Secrétaire de séance.

A Bourg-la-Reine, le 15 novembre 2018

Denis Delrieu
Président



Jean-Marie Campagnac
Secrétaire



Contact : <http://www.legumesdesjours.fr>